

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

T.U. 88/14
LASSEMENT, DECLASSEMENT
E VOTES DU DOMAINE PUBLIC

DATE DE CONVOCATION

9 FEVRIER 1988

DATE D'AFFICHAGE

9 FEVRIER 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 7 MAR. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

à 19 heures 15

L'An mil neuf cent quatre vingt huit
le quinze Février

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme
BARRAUD DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL -
Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE -
TAPERCHIE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
REVOLAT - RIVES - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Mme FONTAN - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. ROULOT par M. POTENNEC.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

En application d'un arrêté en date du 18 Décembre
1987, une enquête publique s'est déroulée en Mairie, afin
que le public puisse prendre connaissance du dossier relatif
au :

- A/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIE DE LOTISSEMENT "LES MIGHARDTSES" d'une surface
de 769m².
- B/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis Allée des PASSEROSES, d'une surface de 61m².
- C/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis rue Paul LAMOUREUX, d'une surface de 173m² environ.
- D/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis BD DE LA PERCHE, d'une surface de 75m² environ.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Cuï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le registre d'enquête clos le 26 Janvier 1988
ne comportant aucune remarque s'opposant aux procédures
de classement ou déclassement.

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire
Enquêteur en date du 26 Janvier 1988

Vu l'avis favorable de la commission des travaux
du

DECIDE :

- de classer dans le domaine public communal de la voie
du lotissement "LES MIGNARDISES" d'une surface de 769m²,
- de déclasser une partie du domaine public communal sis
rue P. LAMOUREUX, d'une surface de 173m² environ,
- de déclasser une partie du domaine public communal sis
allée des PASSEPOISES, d'une surface de 51m²,
- de déclasser une partie du domaine public communal sis
Bd de la PERCHE d'une surface de 75m² environ.
- de désigner Me BARBE Notaire à ROYAN pour régulariser
les actes authentiques.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP

VOIRIE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU :

- A/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIE DE LOTISSEMENT "LES MIGNARDISES" d'une surface
de 769m².
- B/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis Allée des PASSEROSSES, d'une surface de 51m².
- C/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis rue Paul LAMOUREUX, d'une surface de 173m² environ.
- D/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis BD DE LA PERCHE, d'une surface de 75m² environ.

Le député-maire,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 Janvier 1959 relative
à la voirie des collectivités locales, modifiée par la loi
60.792 du 2 Août 1960,

Vu le décret n° 76.790 du 20 Août 1976 fixant les
modalités de l'enquête publique préalable au classement et
à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur
et au déclassement des voies communales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des
travaux en date du 2 Juin 1987,

ARRETE :

ARTICLE 1er - Une enquête publique d'une durée de seize (16)
jours est prescrite dans la commune de ROYAN, en vue de :

- A/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIE DE LOTISSEMENT "LES MIGNARDISES" d'une surface
de 769m².
- B/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis Allée des PASSEROSSES, d'une surface de 51m².
- C/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis rue Paul LAMOUREUX, d'une surface de 173m² environ.
- D/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis BD DE LA PERCHE, d'une surface de 75m² environ.

En conséquence, le dossier d'enquête composé des pièces ci-après sera mis à la disposition du public :

- Notice explicative
- Plans de situation au 1/5000e
- Plans de masse au 1/1000e

ARTICLE 2 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur et déposés en Mairie pendant seize (16) jours consécutifs du lundi 11 Janvier 1988 au Mardi 26 Janvier 1988 inclus de 9H. à 12H. et de 13H.30 à 18H., sauf dimanches et jours fériés, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 3 - M. MIPABEL Robert, Inspecteur Central des Services Fiscaux, 17 Av. du Chanoine GUILBAUD à ROYAN, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 26 Janvier 1988 de 17H. à 18H.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la mairie avant la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 - A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos, les conclusions du Commissaire-Enquêteur déposées puis transmises à M. le député-maire.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 28 Décembre 1987 soit plus de huit (8) jours avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constatée par un certificat du Maire.

ARTICLE 6 - M. le Secrétaire Général Adjoint, M. le Directeur Général des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Commissaire Adjoint de la République de l'arrondissement de Rochefort s/Mer.

ROYAN, Le 18 DECEMBRE 1987

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint
Y. TAP.



VOIRIE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU :

- A/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIE DE LOTISSEMENT "LES MIGNARDISES" d'une surface
de 769m².
- B/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis Allée des PASSEROSSES, d'une surface de 51m².
- C/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis rue Paul LAMOUREUX, d'une surface de 173m² environ.
- D/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis BD DE LA PERCHE, d'une surface de 75m² environ.

Le député-maire,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 Janvier 1959 relative
à la voirie des collectivités locales, modifiée par la loi
60.792 du 2 Août 1960,

Vu le décret n° 76.790 du 20 Août 1976 fixant les
modalités de l'enquête publique préalable au classement et
à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur
et au déclassement des voies communales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des
travaux en date du 2 Juin 1987,

ARRETE :

ARTICLE 1er - Une enquête publique d'une durée de seize (16)
jours est prescrite dans la commune de ROYAN, en vue du :

- A/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIE DE LOTISSEMENT "LES MIGNARDISES" d'une surface
de 769m².
- B/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis Allée des PASSEROSSES, d'une surface de 51m².
- C/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis rue Paul LAMOUREUX, d'une surface de 173m² environ.
- D/ DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
sis BD DE LA PERCHE, d'une surface de 75m² environ.

En conséquence, le dossier d'enquête composé des pièces ci-après sera mis à la disposition du public :

- Notice explicative
- Plans de situation au 1/5000e
- Plans de masse au 1/1000e

ARTICLE 2 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur et déposés en Mairie pendant seize (16) jours consécutifs du lundi 11 Janvier 1988 au Mardi 26 Janvier 1988 inclus de 9H. à 12H. et de 13H.30 à 18H., sauf dimanches et jours fériés, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 3 - M. MIRABEL Robert, Inspecteur Central des Services Fiscaux, 17 Av. du Chanoine GUILBAUD à ROYAN, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 26 Janvier 1988 de 17H. à 18H.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la mairie avant la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 - A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos, les conclusions du Commissaire-Enquêteur déposées puis transmises à M. le député-maire.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 28 Décembre 1987 soit plus de huit (8) jours avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constatée par un certificat du Maire.

ARTICLE 6 - M. le Secrétaire Général Adjoint, M. le Directeur Général des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Commissaire Adjoint de la République de L'arrondissement de Rochefort s/Mer.

ROYAN, Le 18 DECEMBRE 1987

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint
Y. TAP.



Enquête publique préalable au :

- A. Classement dans le domaine public communal de la voie de lotissement "Les Mignardises" d'une surface de 764m²
- B. Déclassement d'une partie du domaine public communal vis Allée des Passerelles, d'une surface de 51 m².
- C. Déclassement d'une partie du domaine public communal vis Rue Paul Samourens, d'une surface de 173m² environ.
- D. Déclassement d'une partie du domaine public communal vis Boulevard de la Perche, d'une surface de 75m² environ.

Enquête prescrite par Arrêté Municipal du 18 décembre 1987

Procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire Enquêteur

Par arrêté du 18 décembre 1987, Monsieur le Député-Maire de Royan a ordonné qu'il soit procédé du 11 janvier 1988 au 26 janvier 1988 inclus, à l'enquête préalable relative aux projets susvisés.

Le soussigné, MIRABEL Robert, demeurant 17 Avenue Chanoine Guillaud à Royan, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Le dossier et le registre d'enquête, coté et paraphé par moi-même, ont été déposés à la Mairie de Royan et tenus à la disposition du Public, chaque jour ouvrable de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.

Un avis au public a été

- inséré dans les journaux Sud-Ouest du 26 décembre 1987

Le Littoral du 25 décembre 1987

- affiché du 28 décembre 1987 au 26 janvier 1988 inclus dans la Commune de Royan ainsi qu'en fait foi le certificat d'affichage joint au dossier.

L'enquête a été close le 26 janvier 1988 à 18 heures

Aucune observation n'a été présentée.

En foi de quoi, je dresse le présent procès-verbal.

Conclusion

A. Le lotisseur a procédé à l'exécution de l'ensemble des travaux de voirie. Le lotisseur et les co-lotis font abandon gratuit de la voie au profit de la Commune et s'engagent à payer la totalité des frais de transfert de propriété. En conséquence le Commissaire Enquêteur

donne un avis favorable au classement dans ce domaine public communal de la voie du lotissement "Les Mignardises".

B. C. D. - Les déclassements projetés concernent trois parcelles de terrain qui ne sont d'aucune utilité pour la Commune de Royan. Le Commissaire-Enquêteur donne donc un avis favorable au déclassement de ces parcelles.

Royan, le 26 janvier 1988.

Appriabel